



Écoute & Analyses - Audit

Emmanuel MARSALY

Christophe JEAN

Bastien PEDROT

Commissaires aux comptes

FEDERATION DES CHASSEURS D'EURE ET LOIR

12, rue du Château

CHENONVILLE

28360 LA BOURDINIERE-SAINT-LOUP

=====

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

=====



Écoute & Analyses · Audit

Emmanuel MARSALY
Christophe JEAN
Bastien PEDROT
Commissaires aux comptes

FEDERATION DES CHASSEURS D'EURE ET LOIR
12, rue du Château
CHENONVILLE
28360 LA BOURDINIERE-SAINT-LOUP

=====

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

=====

SARL de Commissaires aux Comptes
ECA-ECOUTE et ANALYSES-AUDIT

1, Rue du Chemin de Couppé – 28630 – LE COUDRAY

Tél : 02 37 33 31 40 – Fax : 02 37 35 93 62

FEDERATION DES CHASSEURS D'EURE ET LOIR
12, rue du Château
CHENONVILLE
28360 LA BOURDINIERE-SAINT-LOUP

==--==

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE DU 1^{er} JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022

==--==

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue visée à l'article L.612-5 du code de commerce

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

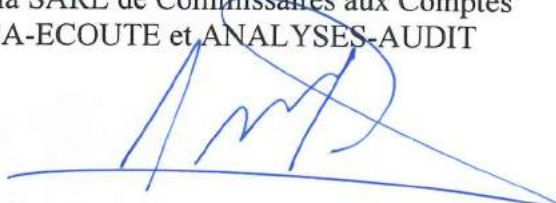
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Au cours de l'exercice 2021/2022, les membres de votre Conseil d'Administration ont perçu 23 103 € au titre d'indemnités et frais.

Fait au Coudray, le 30 mars 2023,

E. MARSALY

Co-gérant
de la SARL de Commissaires aux Comptes
ECA-ECOUTE et ANALYSES-AUDIT



FEDERATION DES CHASSEURS D'EURE ET LOIR

12, rue du Château
CHENONVILLE
28360 LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP

==_._._._._==

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

EXERCICE DU 1^{ER} JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022

==_._._._._==

SARL de Commissaires aux Comptes
ECA-ECOUTE et ANALYSES-AUDIT

1, Rue du Chemin de Couppé – 28630 – LE COUDRAY

Tél : 02 37 33 31 40 – Fax : 02 37 35 93 62

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION des CHASSEURS d'EURE-ET-LOIR relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondements de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

En particulier, nos travaux ont porté sur la provision pour risque de dégâts du grand gibier, dont les modalités sont explicitées dans la partie « Evénements significatifs et faits caractéristiques » de l'Annexe aux comptes annuels.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Coudray, le 30 mars 2023

E .MARSALY

Co-gérant

*de la SARL de Commissaires aux Comptes
ECA-ECOUTE et ANALYSES-AUDIT*

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned below the printed text of the firm's name.

ETATS COMPTABLES

FEDERATION DES CHASSEURS

COMPTES ANNUELS

ANNEXES

Bilan association ANC

Présenté en Euros				
ACTIF	Comptes 30/06/2022 (12 mois)		Comptes 30/06/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Variation
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	3 146 300	2 025 511	1 120 789	- 120 001
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
- Créances clients, usagers et comptes rattachés				
- Créances reçues par legs ou donations				
- Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	4 515 550	33 391	4 482 159	- 382 841
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	7 661 850	2 058 902	5 602 948	- 503 642

ECA - ECOUTE ET ANALYSES - AUDIT

Société de commissariat aux comptes
1, rue du Chemin de Couppe - Le Coudray
CS 90163 - 28637 GELLAINVILLE Cedex

Tél : 02 37 33 31 40

Siret : 323 168 153 00327

FITECO

Page 6

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros				
PASSIF	Comptes 30/06/2022 (12 mois)		Comptes 30/06/2021 (12 mois)	
				Variation
Fonds propres				
Fonds propres sans droit de reprise				
- Fonds propres statutaires				
- Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
- Fonds statutaires				
- Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
- Réserves statutaires ou contractuelles				
- Réserves pour projet de l'entité				
- Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous total)				
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	4 004 140	4 686 009	- 681 869	
Fonds reportés et déduits				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds déduits				
TOTAL (II)	98 926	78 041	20 885	
Provisions				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	762 389	707 009	55 380	
Dettes				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associés)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	737 493	635 530	101 963	
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	5 602 948	6 106 590	- 503 642	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dont en nature restant à vendre				
Engagements donnés				

FITECO

Page 7

FEDERATION DES CHASSEURS DE L'EURE ET LOIR				Page 8	
PASSIF	Exercice au 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation		

FEDERATION DES CHASSEURS DE L'EURE ET LOIR				Page 9	
Compte de résultat association ANC				Présenté en Euros	
	Exercice au 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation		
	Total	Total			
Produits d'exploitation					
Cotisations	1 520 047	1 532 224	- 12 177		-0,79
Ventes de biens et services					
Ventes de biens	33 095	29 914	3 181		10,63
dont ventes de dons en nature	33 095	29 943	3 152		12,22
Ventes de prestations de services	678 083	651 819	26 264		4,03
dont parrainages					
Produits de tiers financiers					
Concours publics et subventions d'exploitation	103 188	105 416	- 2 228		-2,11
Versements des donateurs ou consommations/dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels		6 000	- 6 000		-100
Mécénats	2 730	1 400	1 330		95,00
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières	139 365	217 214	- 77 849		-35,84
Reprises sur les amortis., dépréciat., prov. et transferts de charge	654 414	671 946	- 17 532		-2,61
Utilisations des fonds dédiés	78 041	18 262	59 779		327,34
Autres produits	53 456	54 163	- 707		-1,31
Total des produits d'exploitation (I)	3 262 419	3 263 358	- 939		-0,79
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises	66 336	38 495	27 841		72,32
Variations stocks	-9 460	16 735	- 26 195		-156,53
Autres achats et charges externes	1 918 371	1 375 772	542 599		39,44
Aides financières	289 009	289 112	- 103		-0,04
Impôts, taxes et versements assimilés	46 987	43 435	3 552		8,18
Salaires et traitements	478 839	455 286	23 553		5,17
Charges sociales	224 728	210 529	14 199		6,74
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	143 812	155 192	- 11 380		-7,33
Dotations aux provisions	591 889	541 890	49 999		9,23
Reports en fonds dédiés	98 976	78 041	20 885		26,76
Autres charges	66 920	59 484	7 436		12,50
Total des charges d'exploitation (II)	3 516 356	3 263 971	652 385		19,99
RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-653 937	24 387	- 678 324		N/S
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés	14 357	34 163	- 19 806		-57,98
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)	14 357	34 163	- 19 806		-57,98
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	32 090		32 090		N/S
Intérêts et charges assimilés					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (IV)	32 090		32 090		N/S
RESULTAT FINANCIER (III) - (IV)	-17 733	34 163	- 51 896		-151,91

ECA - ECOUTE ET ANALYSES - AUDIT
Société de commissariat aux comptes
1, rue du Chemin de Coupé - Le Coudray
CS 90163 - 28637 GELLAINVILLE Cedex
Tél. 02 37 33 31 40
Siret : 323 168 153 00327

	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-671 670	58 550	- 730 220	N/S
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		532	- 532	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		532	- 532	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-532	532	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)	10 199	2 915	7 284	249,98
Impôts sur les sociétés (VIII)	3 276 777	3 322 521	-45 744	-1,38
Total des produits (I + II + III + IV)	3 558 645	3 267 418	691 227	21,16
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	-681 869	55 103	- 736 972	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT				
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
- Dons en nature				
- Prestations en nature				
- Bénévoles				
Charges				
- Secours en nature				
- Mise à disposition gratuite de biens et services				
- Prestations				
- Personnel bénévole				
Total				

ECA - ECOUTE ET ANALYSES - AUDIT

Société de commissariat aux comptes
1, rue du Chemin de Couppe - Le Coudray
CS 90163 - 28637 GELLAINVILLE Cedex

Tél. 02 37 33 31 40
Siret : 323 168 153 00327

Préambule

La Fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que la défense de ses habitats.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier.

Elle conduit des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion des dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux et l'homme.

Elle a un rôle important dans la gestion des plans de chasse au niveau départemental ainsi qu'au niveau de la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental cynégétique.

Elle assure la gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.

Elle a désormais la charge d'organiser des formations de sécurité obligatoires pour ces adhérents.

L'exercice social clos le 30/06/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 600 308,66 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 683 675,67 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/11/2022 par les dirigeants.

ECA - ECOUTE ET ANALYSES - AUDIT

Société de commissariat aux comptes
1, rue du Chemin de Couppe - Le Coudray
CS 90163 - 28637 GELLAINVILLE Cedex

Tél. 02 37 33 31 40
Siret : 323 168 153 00327

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Réforme financière de la Chasse

La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales. Il s'agit du 3em exercice d'application de cette réforme.

Les textes légaux et réglementaires ont également fait évoluer l'organisation de la comptabilité de la Fédération. Antérieurement les comptes de la Fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégâts. Désormais la Fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.

Cette réforme s'appliquant pour la troisième année, les comptes sociaux de la Fédération départementale des chasseurs sont donc formellement comparables entre les deux exercices présentés.

En ce qui concerne la section éco contribution, elle regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la Fédération départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans ce cadre, la section analytique éco contribution ne peut jamais dépasser d'excédent, elle peut par contre être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant donné est en dépassement de budget. Dans ces conditions le budget est financé par la section analytique du service général.

Au vu de la réforme du plan comptable des fédérations des chasseurs, il a été décidé de comptabiliser en provision pour risque les dossiers déclarés au 30/06/2022 mais non encore indemnisés tel que cela ressort du tableau de synthèse des dossiers d'indemnisation et non pas en charge à payer car montant non définitif à la clôture de l'exercice : 591 889 € au 30/06/2022.

Ce montant a été estimé en retenant les cours applicables en 2021 dans la mesure où les fédérations départementales des chasseurs vont bénéficier de l'attribution d'une aide financière de la part du « Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires » pour faire face aux surcoûts d'indemnisation 2022 des dégâts de gibier occasionnés par l'augmentation des prix agricoles dus à la guerre en Ukraine. Lors de l'arrêté des comptes, les fédérations des chasseurs ne savent pas si cette aide exceptionnelle permettra de couvrir la totalité du surcoût.

Principes, règles et méthodes comptables

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions des articles L123-12 à L123-28 du Code du commerce et aux articles 431-3 à 431-13 du règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations décomposables :

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens. En cas de divergence entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, l'entreprise comptabilise un amortissement dérogatoire.

Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition composés du prix d'achat et des frais accessoires d'achat, sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	39 037	9 720		48 757
Immobilisations corporelles	3 025 631	7 911	7 106	3 026 437
Immobilisations financières	71 107			71 107
TOTAL	3 135 775	17 631	7 106	3 146 300

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	38 037	637		38 675
TOTAL II	37 591			37 591
Terrains				
Constructions sur sol propre	87 643	1 950		89 593
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	1 503 950	99 927		1 603 876
Installations techniques, matériel, outillages industriels	30 471	4 316		34 787
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	26 983	30		27 012
Matériel de transport	90 539	24 551	4 644	110 446
Matériel de bureau et informatique	77 972	7 022	2 462	82 532
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	1 855 148	137 794	7 106	1 985 836
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 894 185	138 431	7 106	2 025 511

ECA - ECOUTE ET ANALYSES - AUDIT

Société de commissariat aux comptes

1, rue du Chemin de Couppé - Le Coudray

CS 90163 - 28637 GELLAINVILLE Cedex

Tél. 02 37 33 31 40

Siret : 323 168 153 00327

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Programmes informatique	48 757	39 675	9 082	4 ans
Terrain chenoenville	104 856	0	104 856	Non amortiss.
Agencement terrains	37 591	37 591	0	7 ans
Maison chenoenville	165 148	89 593	75 555	de 21 à 56 ans
Agencements divers	25 896	5 519	20 377	de 10 à 15 ans
Aai salle de reunion	501 258	489 439	11 819	de 5 à 15 ans
Aai maison principale	1 640 178	933 586	706 592	de 8 à 25 ans
Aai maison de gardien	230 632	175 332	55 300	de 2 à 58 ans
Matériel et outillage	35 655	30 546	5 109	de 1 à 8 ans
Matériel audiovisuel	4 241	4 241	0	5 ans
Collections	27 187	27 012	175	de 10 à 15 ans
Matériel de transport	158 320	110 446	47 874	de 2 à 5 ans
Matériel bureau	39 129	29 233	9 896	de 3 à 10 ans
Mobilier de bureau	53 298	53 298	0	8 ans
Immobilisations en cours immobilier	3 048	0	3 048	Non amortiss.
TOTAL	3 075 194	2 025 511	1 049 683	

Etat des créances et charges constatées d'avance			
Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 090		1 090
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	1 621	1 621	
Autres créances	141 072	141 072	
Charges constatées d'avance	205 350	204 260	1 090
TOTAL			

Etat des produits à recevoir	
Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	21 115
TOTAL	21 115

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

FEDERATION DES CHASSEURS DE L'EURE ET LOIR

Page 17

Nature des biens Immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Programmes informatique	48 757	39 675	9 082	4 ans
Terrain chénonville	104 856	0	104 856	Non amortiss.
Agencement terrains	37 591	37 591	0	7 ans
Maison chénonville	165 148	89 593	75 555	de 21 à 56 ans
Agencements divers	25 896	5 519	20 377	de 10 à 15 ans
Aai salle de reunion	501 258	489 439	11 819	de 5 à 15 ans
Aai maison principale	1 640 178	933 586	706 592	de 8 à 25 ans
Aai maison de gardien	230 632	175 332	55 300	de 2 à 58 ans
Matériel et outillage	35 655	30 546	5 109	de 1 à 8 ans
Matériel audiovisuel	4 241	4 241	0	5 ans
Collections	27 187	27 012	175	de 10 à 15 ans
Matériel de transport	358 320	110 446	47 874	de 2 à 5 ans
Matériel bureau	39 129	29 233	9 896	de 3 à 10 ans
Mobilier de bureau	53 298	53 298	0	8 ans
Immobilisations en cours immobilier	3 048	0	3 048	Non amortiss.
TOTAL	3 075 194	2 025 511	1 049 683	

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	21 850	9 460		31 310
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	21 850	9 460		31 310

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	1 301	32 090			1 301
Comptes financiers					32 090
TOTAL	1 301	32 090			32 191

ECA - ECOUTE
Société de com
1, rue du Chemin
CS 90163 - 2863
Tél. 02
Siret : 323

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	4 630 906	55 103			4 686 009
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	55 103	-55 103		-681 869	-681 869
Dont générosité du public					
Situation nette	4 686 009			681 869	4 004 140
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	4 686 009			-681 869	4 004 140
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	209	209		
Dettes financières diverses	650	650		
Fournisseurs	134 649	134 649		
Dettes fiscales et sociales	122 781	122 781		
Dettes sur immobilisations	45 236	45 236		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	303 525	303 525		
TOTAL	303 525	303 525		

ECA - ECOUTE ET ANALYSES - AUDIT
 Société de commissariat aux comptes
 1, rue du Chemin de Couppe - Le Coudray
 CS 90163 - 28637 GELLAINVILLE Cedex

Tél. 02 37 33 31 40

Siret : 323 168 153 00327

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Engagements en matière de retraite
Le montant des engagements de retraite au 30/06/2022 a été calculé suivant la méthode prospective et repose sur les hypothèses suivantes : -Hypothèses générales : Probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite, Le taux d'évolution des salaires, Actualisation financière, Table de vie INSEE 2021: table de mortalité en vigueur à la date de simulation, Mise à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 62 ans. -Hypothèses de calcul retenu : Taux de rotation des effectifs : faible Taux d'évolution des salaires : 1.00 % Taux d'actualisation (BOX corporate AA10+): 3.22 % Taux de charges sociales : 54.00 % pour les non cadres et 62% pour les cadres Convention collective applicable : 3327/CHASSE Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite de l'entreprise comptabilisé vis à vis des membres de son personnel et de ses mandataires sociaux s'élève au montant de 170 500 € à la date du 30/06/2022.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 972 euros.

ECA - ECOUTE ET ANALYSES - AUDIT

Société de commissariat aux comptes
1, rue du Chemin de Couppe - Le Coudray
CS 90163 - 28637 GELLAINVILLE Cedex

Tél. 02 37 33 31 40

Siret : 323 168 153 00327